

C.T. DU 23/06/2020

À l'ordre du jour ce de comité où trois organisations syndicales sur quatre étaient présentes :

– Approbation de PV de deux CTL précédents :

La CFTC DGFIP a voté “abstention” sur l’approbation du PV du 12/12/2019. En effet, il n’a pas été tenu compte de la demande d’importantes corrections demandées par une autre O.S.

La CFTC DGFIP a voté “pour” sur l’approbation du PV du 16/1/2020.

– Création de deux BDV et d’un PCE départemental au 01/09/2020 (opérations en lien avec la réforme “Nouveau Réseau de Proximité”)

La DDFIP nous annonce la reprise des discussions relatives au N.R.P. après la période de crise sanitaire.

Concernant la création des deux B.D.V., le projet proposé par la DDFIP 73 a été validé par la DGFIP.

Au 01/09/2020, avec une antenne à Albertville et un siège à Chambéry, ces deux brigades verront leur création juridique mais leur installation se fera progressivement entre l’automne et le début de l’hiver.

Un emploi B sera créé à Chambéry dans un premier temps, avec un rôle d’assistant informatique et administratif. Un deuxième poste de B pourrait être envisagé par la suite à Albertville en fonction des nécessités.

La CFTC DGFIP 73 a demandé des précisions sur la charge de travail liée à l’emploi du cadre B. Pour la DDFIP 73, elle sera progressive, principalement au regard de la “période Covid” pendant laquelle le Contrôle Fiscal a été fortement ralenti.

Pour ce projet la DDFIP nous propose beaucoup de zones floues ou non abouties : accompagnement RH imprécis, absence d’un collectif de travail bien établi, plans incomplets, surfaces insuffisantes des bureaux (en volume et en superficie), installations sanitaires non conformes à la réglementation et des charges de travail à répartir entre 23 agents au lieu de 26.

Ces éléments ont amené l’ensemble des représentants du personnel à voter contre le projet proposé.

Concernant la création du P.C.E, beaucoup de zones d’ombre également. Manque d’information aux agents (un seul a été reçu par la DDFIP), turnover important, superficies insuffisantes et TAGERFIP diminués.....

Ce sont aussi ces éléments qui ont aussi amené l’ensemble des représentants du personnel à voter contre le projet proposé.

En conséquence de ces votes “contre” à l’unanimité, un nouveau Comité sera donc convoqué sur ces deux points le vendredi 3 juillet 2020.

A 13 heures, il est décidé que le point sur la présentation du Plan de Reprise d’Activité (P.R.A) sera évoqué également lors du prochain C.T.

Contactez vos représentants en Comité Technique :

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23